DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Histoire d'en parler

Évolution de la médecine de famille

Le 18e siècle est un moment essentiel en médecine. Il prépare les deux siècles suivants, permettant d'assurer aux populations une prise en charge médicale de plus en plus efficace.



En janvier 1724, on est encore loin de la panacée. Atteint de petite vérole, Voltaire écrit au baron de Breteuil pour se plaindre du galimatias médical, des saignées et autres purgatifs. Il fait confiance aux soupes et cordiaux (préparations tonifiantes à usage médicinal) de l'époque, qui le guérissent.

Le succès international de « L'Avis au peuple sur sa santé » de Tissot (1761) tient au fait que les médecins ont en main le 1er traité de médecine générale, préventive et sociale, même s'il ne se débarrasse pas encore de principes anciens et continue de recourir aux prescriptions ancestrales.

Le Dr Mareschal, généraliste en campagne française en 1780, consacre près de la moitié de son temps médical à l'obstétrique. Il peut compter sur deux ouvrages remarquables, destinés aussi aux sages-femmes : « L'Art d'accoucher réduit à ses principes » par le Prof. Jean Astruc (1761) et « L'Art des accouchements » par le Dr André Levret (1766).

Le Pays de Vaud au chevet de son peuple

Le Canton de Vaud va aussi se préoccuper d'améliorer l'exercice de la médecine et des soins à sa population des bourgs et des campagnes :

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.

• En 1803, il institue un cours d'accouchement avec publication d'une « Instruction pour les sages-femmes des campagnes du canton de Vaud », remise à chaque élève.

• En 1810, la vente de remèdes « secrets » est interdite, de même que les « poisons », sauf prescription médicale, ceci dans l'idée d'éliminer les guérisseurs.

• Il institue à l'Académie une chaire de médecine et de chirurgie en 1806 puis, en 1820, une chaire de pathologie et de thérapeutique. Pourtant rien ne se fait, malgré l'admonestation du député Alexis Forel qui, en 1837, démontrait que ces chaires étaient nécessaires pour retenir le corps estudiantin dans le canton. Il faudra attendre 1881 et la création de la Faculté de Médecine pour voir la volonté de 1806 enfin réalisée.

L'apprentissage de la médecine générale auprès de maîtres reconnus ou en faculté sera la règle en Suisse dès le milieu du 19e siècle. Celui-ci inclut la médecine, la chirurgie, la pédiatrie et/ou l'obstétrique, ainsi que la psychiatrie, si possible. Muni de ce bagage, le médecin généraliste assura le maillage médical du canton pendant des décennies, dans la confiance des autorités et des citoyen-nes. Puis, dès 1972 et le rapport Delachaux, tout changea insidieusement… menant de la peur de la pléthore à l'angoisse du manque de généralistes.

Dr Philippe Vuillemin
Médecin généraliste

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.